

de Philiomel (Pas-de-Calais) le 30 avril 1874, était un riche propriétaire du Pas-de-Calais et depuis longtemps conseiller général du département, quand il fut élu, le 8 février 1871, le 8^e sur 15, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, par 137,636 voix (139,532 votants, 206,432 inscrits). La même année (8 octobre), il fut réélu conseiller général de ce département pour le canton de Lillers. M. Fouler de Rellingue siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* l'organisation du septennat. Il mourut avant la fin de la législature (1874).

FOUQUERAND (DENIS-ANTOINE-MARIE), député de 1824 à 1827, né à Beaune (Côte-d'Or) le 24 septembre 1770, mort à Beaune le 20 juillet 1851, suivit d'abord la carrière militaire, puis remplit sous la Révolution les fonctions d'administrateur municipal. Il entra ensuite dans la magistrature. Juge au tribunal de Beaune, il se présenta une première fois, sans succès, le 9 mai 1822, comme candidat à la Chambre des députés dans le 2^e arrondissement de la Côte-d'Or (Beaune), et n'y obtint que 151 voix contre 255 accordées à l'élu, M. de Chauvelin. Mais il le remplaça à la Chambre, comme député de la même circonscription, le 25 février 1824, avec 190 voix sur 373 votants et 420 inscrits, contre 177 à M. de Chauvelin. M. Fouquerand appartenait à la majorité et vota avec les royalistes. Il prit plusieurs fois la parole dans la législature sur des questions de finances et d'administration. « Nous sommes vraiment fort embarrassés, lit-on dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, de concilier les discours de M. Fouquerand avec ses votes. En effet, en même temps qu'il exprime à la tribune les sentiments les plus honorables, et qu'il prend la défense des intérêts généraux, il se trouve sur un fort bon pied avec les ministres : dans la même séance, on le voit témoigner le regret (ce sont ses propres termes) qu'une campagne glorieuse ait été souillée par des dilapidations dont il entrevoit qu'en résultat le poids retombera malheureusement sur la France, et serrer la main à M. de Villèle. Ailleurs, il vote en faveur d'une loi de finances sur laquelle il a proposé des amendements qui n'ont point été adoptés. A l'occasion de la pétition d'une commune rurale, il déclare, au grand scandale de M. le ministre de l'Intérieur, que la situation de nos campagnes est loin d'être aussi brillante qu'on cherche à le faire croire ; et, après avoir déclamé contre le mauvais état des routes, il termine en donnant de grands éloges... » M. Fouquerand échoua aux élections du 17 novembre 1827, avec 131 voix contre M. Mauguin, élu par 267 suffrages, et se représenta encore, sans plus de succès, lors du renouvellement du 25 juin 1830 : il obtint alors 118 voix contre 297 à M. Mauguin, réélu. Il conserva son siège de juge pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, et mourut en 1851, juge honoraire, et chevalier de la Légion d'honneur.

FOUQUET (LOUIS-ANTOINE), député en 1791, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Saint-Amand (Cher) le 30 juin 1756, mort à Saint-Amand le 4 mai 1812, fils de Louis-Antoine Fouquet, conseiller, procureur du roi au grenier à sel de Saint-Amand, et de Thérèse Thomas, fut, sous l'ancien

régime, membre de l'assemblée provinciale du Berry, et trésorier de France. Rallié modérément aux idées nouvelles, il fut nommé président de l'administration municipale, puis procureur syndic du district de Saint-Amand, et, le 1^{er} septembre 1791, élu député du Cher à l'Assemblée législative, le 4^e sur 6, par 160 voix sur 255 votants. Il se mêla assez fréquemment aux débats sur les finances, demanda compte de toutes les créances actives de la nation, fit décréter une fabrication d'un million d'assignats et rendre divers décrets, tant sur les assignats que sur la retenue des rentes. Plus tard, le 24 germinal an VII, il entra au Conseil des Anciens, comme député du Cher ; il y parla sur la liberté de la presse et sur la liberté civile et politique, se montra favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, et fut appelé, le 4 nivôse an VIII, à représenter le Cher au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803.

FOUQUET (PAUL-PHILÉMON), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Rugles (Eure) le 18 décembre 1817, mort à Rugles le 4 avril 1872, manufacturier, conseiller général du canton de Rugles, débuta dans la vie parlementaire aux élections législatives du 1^{er} juin 1863 : la 2^e circonscription de l'Eure lui donna 16,536 voix (21,839 votants et 27,335 inscrits), contre 4,648 à M. Davy. M. Fouquet, qui avait été le candidat officiel du gouvernement impérial, fit partie à l'Assemblée de la majorité dynastique, et s'y occupa surtout des questions administratives et industrielles. Il se représenta, le 24 mai 1869, toujours comme candidat officiel, et fut réélu député par 14,109 voix 23,317 votants et 27,287 inscrits), contre trois candidats de l'opposition, qui obtinrent : M. Dupont de l'Eure fils 4,506 voix, M. de Broglie 3,851, et M. Vittecoq 933. M. Ph. Fouquet vota *pour* la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. Chevalier de la Légion d'honneur.

FOUQUET (CHARLES-FÉLIX-MICHEL), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Sinceny (Aisne) le 10 novembre 1825, était propriétaire-cultivateur et fabricant de sucre à Sinceny. Sans antécédents politiques, il dut principalement à sa haute situation industrielle d'être élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le 11^e et dernier, par 38,489 voix (87,823 votants, 157,845 inscrits). Il s'inscrivit au centre gauche et à la gauche républicaine, vota *pour* la paix, *s'abstint* dans les scrutins sur l'abrogation des lois d'exil et les prières publiques, et se prononça : *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le pouvoir constituant, *pour* la dissolution, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de l'Aisne, par 11,127 voix (18,205 votants, 22,659 inscrits), contre 6,906 à M. Hébert, ancien questeur du Corps législatif, il siégea dans la nouvelle majorité républicaine et fut des 363. M. Fouquet obtint, le 14 octobre 1877, le renouvellement de son mandat, avec 11,481 voix (19,479 votants, 22,887 inscrits), contre 7,864 à M. Jacquemont, soutint le ministère Dufaure, vota au Congrès (1879) *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, et donna son suffrage à l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, aux lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Le 21 août 1881, M. Fouquet

fut réélu député de la même circonscription par 13,440 voix (15,532 votants, 22,496 inscrits). Il prêta son concours à la politique coloniale, vota pour les crédits des expéditions de Tunisie et du Tonkin, et suivit les inspirations de M. Jules Ferry. Il ne fut pas réélu en 1885.

FOUQUET (LOUIS-CAMILLE), député depuis 1885, né à Rugles (Eure) le 13 janvier 1841, fils de Paul-Philémon Fouquet qui fut député sous le second Empire, entra à l'École polytechnique, en sortit dans l'artillerie et fit la campagne de 1870 sous Metz. Il quitta l'armée avec le grade de capitaine, dirigea à Rugles une fabrique de fil de laiton, devint conseiller général de l'Eure pour le canton de Broglie en 1877, et renonça à sa situation industrielle lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Eure. Il fut élu député, le 2^e sur 6, par 45,108 voix sur 86,584 votants et 106,598 inscrits. Il se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple, et vota contre la politique ministérielle. Dans la dernière session, il s'est prononcé : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

FOUQUIER D'HÉROUËL (PIERRE-ELOI), député en 1789, né à Hérouël (Aisne) le 10 mars 1744, mort à une date inconnue, appartenait à la famille de Fouquier-Tinville. Fourrier des logis du roi, puis « cultivateur à Hérouël », il fut, le 13 mars 1789, élu par le bailliage de Saint-Quentin député du tiers aux États-Généraux. Il ne se fit pas remarquer dans l'Assemblée.

FOUQUIER D'HÉROUËL (ANTOINE-ELOI-JEAN-BAPTISTE), représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Hérouël (Aisne) le 30 mars 1784, mort à Hérouël le 17 juin 1852, fils du précédent, servit quelque temps, sous la Restauration, en qualité d'officier supérieur de cavalerie attaché à la maison du roi, et donna sa démission pour se livrer à l'agriculture et à l'industrie. Il fonda dans l'Aisne une sucrerie indigène qui prospéra, fut nommé, en 1833, conseiller général de ce département, chargé, en 1842, de l'inspection du haras départemental, et devint président du comité agricole de Saint-Quentin et membre du conseil général de l'agriculture et du commerce. En 1846, le congrès agricole d'Amiens, à la formation duquel il avait contribué, le choisit pour son président. D'opinions conservatrices, il fut, avec l'appui du comité politique de la rue de Poitiers, élu, le 13 mai 1849, le 7^e sur 12, par 59,837 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits), représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative. Il siégea à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, etc., et, partisan du gouvernement présidentiel, adhéra un des premiers à l'acte du 2 décembre. L.-N. Bonaparte le nomma membre de la Commission consultative, et, le 26 janvier 1852, l'appela à siéger au Sénat. M. Fouquier d'Hérouël mourut peu de mois après.

FOUQUIER-LONG (LOUIS-FRÉDÉRIC-GILBERT-FRANÇOIS), député de 1824 à 1827, né à Beauvais (Oise) le 26 octobre 1780, mort à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 10 septembre 1842, appartenait à une ancienne famille de Picardie « qui fut très scandalisée, dit une biographie

royaliste de l'époque, de lui voir faire un mariage d'argent ». Manufacturier à Deville-lez-Rouen, administrateur des hospices et conseiller d'arrondissement de la Seine-Inférieure, M. Fouquier-Long fut élu député par le collège de ce département, le 6 mars 1824, avec 468 voix sur 802 votants et 909 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle et fut rapporteur de la commission du budget. « Nous ne pouvons dissimuler, dit la biographie déjà citée, que M. Fouquier-Long ne soit un des plus habiles faiseurs de M. le président du conseil; mais nous nous faisons un plaisir de croire que sa droiture et ses lumières le préserveront de se compromettre aux yeux de ses mandataires et de la France par d'indignes concessions. » Il ne fit point partie de la Chambre de 1827.

FOURCADE (JACQUES), député au Conseil des Anciens, né à Tonnerre (Yonne) le 28 janvier 1750, mort à Tonnerre le 22 décembre 1824, appartient quelque temps à l'enseignement comme maître d'études. Puis il remplit auprès du ministre Roland de la Platière les fonctions de secrétaire, fut procureur-syndic du district de Tonnerre, et entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, ayant été élu député par le département de l'Yonne, avec 180 voix sur 284 inscrits. Il devint secrétaire du Conseil, fit approuver en l'an VII une résolution qui annulait les opérations de quelques assemblées primaires, et, après le coup d'Etat de brumaire an VIII, fut nommé percepteur à Saint-Vinemer (Yonne) et conseiller d'arrondissement.

FOURCADE (JACQUES-MARIE), député de 1830 à 1834, né à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 4 juin 1779, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 23 juin 1862, entra dans la magistrature. Il était conseiller à la cour royale de Pau, lorsqu'il fut élu, le 23 juin 1830, par 72 voix (142 votants, 153 inscrits), député des Hautes-Pyrénées au collège de département. Il adhéra à la révolution de juillet, fut réélu, le 10 avril 1831, par 55 voix (91 votants, 154 inscrits), fit partie de la majorité ministérielle, et échoua, le 5 juillet 1834, dans le 1^{er} collège électoral des Hautes-Pyrénées, avec 28 voix contre 75 à M. Dintrans, élu. Promu président de chambre à la cour de Pau par le gouvernement de Louis-Philippe, il termina sa carrière dans cette ville avec le titre de président honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur.

FOURCADE (JOSEPH), député de 1876 à 1881, né à Saint-Chinian (Hérault) le 9 juillet 1820, était propriétaire à Caraman et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, par 5,962 voix (10,766 votants, 15,085 inscrits), député de l'arrondissement de Saint-Pons, contre 4,792 voix à M. Castel. Il siégea à droite, combattit par ses votes la majorité républicaine, et soutint le ministère du Seize-Mai. Candidat officiel après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 6,280 voix (12,231 votants, 15,278 inscrits), contre 5,691 à M. Agniel, républicain, et 220 à M. Lercule-Rouanet, vota contre le ministère Dufaure, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations non autorisées, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fut pas réélu en 1881.

FOURCAND (EMILE), représentant en 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1881, né à Bordeaux (Gironde) le 14 novembre 1819, mort à Tresse (Gironde) le 2 septembre 1881, n'eut, antérieurement au 4 septembre 1870, aucun

rôle politique actif. Négociant, il devint (1861) juge au tribunal de commerce, qu'il présida de 1863 à 1872. Membre du conseil municipal de Bordeaux depuis 1860, il fut, en août 1870, quelques jours avant la chute de l'Empire, nommé maire de Bordeaux, et il occupa ces fonctions pendant que la ville était le siège du gouvernement de la Défense nationale, et quand elle devint, pour quelques semaines, celui de l'Assemblée appelée à se prononcer sur la conclusion de la paix. La protestation qu'il exprima, au nom du conseil municipal de Bordeaux, contre le déploiement de troupes opéré pour protéger les représentants par la force armée, le rendit populaire parmi ses concitoyens, et, après avoir échoué une première fois, comme candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, avec 44,960 voix sur 132,349 votants, il fut élu, le 2 juillet suivant, dans un scrutin complémentaire, représentant de la Gironde, par 78,965 voix (129,770 votants, 201,514 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine, fut élu, le 8 octobre de la même année, conseiller général de la Gironde pour le 3^e canton de Bordeaux, et vota à l'Assemblée : contre le pouvoir constituant, pour le retour à Paris, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il prit une part active à la discussion d'un certain nombre de projets de lois, relatifs au commerce et à l'industrie. Après le 24 mai 1873, M. Fourcand se vit révoqué, par le ministère de Broglie, de ses fonctions de maire de Bordeaux (4 février 1874). Il fut porté, en décembre 1875, comme candidat de la gauche, aux élections des sénateurs inamovibles, et fut élu, le 14 décembre, par l'Assemblée, au 5^e tour de scrutin, le 42^e sur 75, avec 344 voix (678 votants). Au Sénat, M. Fourcand s'assit à gauche, repoussa (juin 1877) la demande de dissolution de la Chambre des députés, soutint le ministère Dufaure, vota pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour l'application des lois aux congrégations non autorisées, etc. Il était redevenu maire de Bordeaux en 1876, mais il ne conserva ce poste qu'une année. La ville de Bordeaux a donné son nom à la rue qu'il habitait.

FOURCAND-LÉON (JEAN-URBAIN), député de 1881 à 1885, né à Saint-Affrique (Aveyron) le 10 octobre 1806, mort à Bordeaux (Gironde) le 11 février 1889, se fixa à Bordeaux en 1824 et y fonda, dix ans plus tard, une maison de commerce pour les indigos. Conseiller municipal de Bordeaux de 1870 à 1884, conseiller d'arrondissement de 1874 à 1884, il fut élu comme républicain opportuniste, le 4 septembre 1881, au second tour de scrutin, député de la 2^e circonscription de Bordeaux, par 3,876 voix (7,872 votants, 17,703 inscrits), contre 3,763 voix à M. Gilbert-Martin, radical. Il siégea à gauche, soutint les ministères républicains, se prononça pour la politique coloniale et pour les crédits du Tonkin, et ne fut pas réélu en 1885.

FOURCROY (ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Paris le 15 juin 1755, mort à Paris le 16 décembre 1809, était fils de Jean-Michel Fourcroy et de Jeanne Langier. Son père exerçait l'état de pharmacien, ou plutôt jouissait du revenu d'un établissement de pharmacie, en vertu d'une charge qu'il avait dans la maison du duc d'Orléans. La corporation des

apothicaires ayant obtenu la suppression générale de ces sortes de charges, il perdit le peu de fortune qu'il avait, et des malheurs de famille vinrent en outre l'affecter profondément. Antoine Fourcroy brilla peu dans ses premières études et quitta le collège d'Harcourt à quatorze ans. Il se passionna ensuite pour la musique et pour la poésie, se mit à composer des pièces de théâtre, et eut un moment la fantaisie de se faire comédien. Ses vœux se tournèrent ensuite vers le commerce. Il perfectionna son écriture, prit des leçons de comptabilité, et fut bientôt en état d'occuper un emploi modeste dans le bureau d'un commis du sceau, ami de sa famille. Il ne le garda pas longtemps. Par bonheur pour lui, Vicq d'Azir s'était mis en pension chez son père. Les conseils de ce savant, son exemple, la célébrité qu'il s'était acquise de bonne heure, achevèrent de déterminer le jeune Fourcroy à étudier la médecine, l'anatomie, la chimie, la botanique et l'histoire naturelle. Deux ans après, Fourcroy publiait une traduction d'un ouvrage de Ramazzini sur les *Maladies des artisans*, qu'il enrichit de notes et d'éclaircissements. Ce premier essai parut sous les auspices de la Société royale de médecine, instituée en 1776 par Vicq d'Azir; or, l'ancienne Faculté crut voir, dans cette institution, une atteinte portée à ses privilèges, et elle se plut à humilier dans la personne de Fourcroy un protégé de l'autre compagnie : elle le repoussa (1778), lorsqu'il se présenta au concours du prix fondé par le docteur Diets, pour la réception gratuite d'un jeune médecin tous les deux ans, et consentit seulement à l'admettre *usque ad meliorem fortunam* : c'était la formule usitée. Alors Fourcroy refusa à son tour : grâce à la générosité de ses amis qui lui permit d'attendre, il put être reçu en 1780. Il n'était pas seulement devenu médecin : chimiste de premier ordre, il avait ouvert des cours particuliers où se pressait une foule considérable. En 1784, la mort de Macquer laissa vacante la chaire de chimie au « Jardin du roi ». Buffon choisit Fourcroy de préférence à Berthollet, à cause de l'aptitude toute particulière à l'enseignement qu'il avait remarquée chez lui. Les services que le jeune professeur rendit à la science lui valurent bientôt une brillante réputation. Il entra, l'année suivante, à l'Académie des sciences, et appartint successivement aux sections d'anatomie et de chimie. Admis, en 1782, aux réunions scientifiques qui se tenaient chez Lavoisier, il prit une part très active aux conférences dans lesquelles fut déterminée la nouvelle nomenclature chimique, et consigna, dans un ouvrage publié en 1787, l'histoire des expériences qui firent presque de la chimie une science nouvelle. Deux ans après, s'ouvrit pour Fourcroy une autre carrière. Appelé, en 1789, à faire partie du comité des électeurs de Paris, il fut élu, le 21 septembre 1792, quatrième suppléant du département de Paris à la Convention nationale, par 300 voix sur 396 votants. Après avoir travaillé sans repos, pendant dix-huit mois, à l'extraction et à la purification du salpêtre destiné à la fabrication de la poudre, il fut appelé, le 25 juillet 1793, à siéger dans l'Assemblée en remplacement de Marat. L'un des membres les plus actifs du comité d'instruction publique, on lui dut l'agrandissement du Jardin des Plantes et la formation d'une commission des arts pour veiller à l'entretien des chefs-d'œuvre. Il réussit à faire mettre en liberté Dessault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et à soustraire Chaptal à l'accusation de fédéralisme, en le faisant appeler, de

Montpellier à Paris, pour l'employer à la fabrication du salpêtre. Il prit aussi la parole en faveur de Darcet, qu'il sauva, et de Lavoisier, dont il ne put empêcher la condamnation. Fourcroy présida le club des Jacobins; puis il se déclara contre Robespierre. Après le 9 thermidor, il fut appelé au comité de salut public; mais il y resta, semble-t-il, étranger à toute intrigue, et ne fit usage de son pouvoir que pour protéger plus efficacement les établissements scientifiques et littéraires. Il eut une part directe à l'organisation de l'École polytechnique ainsi qu'à la création de trois écoles de médecine à Paris, Montpellier et Strasbourg. Il organisa deux écoles de droit et un grand nombre de collèges. Lors de la rédaction de la Constitution de l'an III, ce fut Fourcroy qui fit comprendre l'instruction publique et l'Institut dans l'acte constitutionnel. Après la session de la Convention, il passa (23 vendémiaire an IV) au Conseil des Anciens, où il siégea pendant deux ans, reprit ensuite ses cours publics, et rédigea son principal ouvrage, *Système des connaissances chimiques*, le plus grand monument élevé à la chimie moderne. Six semaines environ après le coup d'Etat du 18 brumaire, Fourcroy reçut du premier consul l'invitation de se rendre au Luxembourg; il entra au conseil d'Etat (4 nivôse an VIII) et fut nommé (an IX) directeur général de l'Instruction publique, puis membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant. Ses fonctions de directeur de l'Instruction lui furent enlevées lors de la création de l'Université impériale, à la tête de laquelle fut placé Fontanes. Napoléon, a-t-on dit, avait voulu, par ce choix, flatter les partisans de l'ancien régime. Fourcroy n'en espérait pas moins être revêtu de la dignité de grand-maître, à laquelle il avait des droits. Cette disgrâce le désola et porta atteinte à sa santé, qui devint de plus en plus chancelante. Il mourut le 16 décembre 1809, d'une attaque d'apoplexie: peu de jours auparavant, il avait été nommé directeur général des mines, et, le 26 avril 1808, il avait reçu le titre de comte de l'Empire avec une dotation de 20,000 francs. Fourcroy fut un professeur du plus haut mérite. « Il était né, a écrit M. Pariset, pour le talent de la parole, et ce talent, il l'a porté au plus haut degré: ordre, clarté, expression, il avait toutes les parties d'un orateur consommé; ses leçons tenaient de l'enchantement. » Il laissa deux enfants: le comte de Fourcroy, officier d'artillerie, qui mourut sur le champ de bataille de Lutzen; et une fille, Mme Floucaud, qui épousa un receveur général. On a de lui: *Leçons d'histoire naturelle et de chimie* (1781); *Collection de Mémoires de chimie* (1784); *l'Art de reconnaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain* (1785); *la Médecine éclairée par les sciences physiques* (1791); *la Philosophie chimique* (1792); *Tableaux synoptiques de chimie* (1805), etc.

FOUREAU DE BEAUREGARD (Louis), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Moncontour (Vienne) le 18 mai 1774, mort à Paris le 30 novembre 1848, « fils de sieur Louis Fourreau, notaire et contrôleur des actes, et de demoiselle Marie-Thérèse Bourgnon, » exerçait dans son pays natal la profession de médecin, lorsqu'il fut élu (10 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Loudun à la Chambre des Cent-Jours, par 54 voix sur 75 votants. Il ne fit point partie d'autres législatures.

FOURGASSIÉ-VIDAL (JEAN-JACQUES-ANTOINE-FRANÇOIS), représentant du peuple en 1849, né à Castres (Tarn) le 7 avril 1809, était banquier à Castres, et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut inscrit sur la liste républicaine dans le Tarn, aux élections pour l'Assemblée législative, le 13 mai 1849; il fut élu représentant, le 2^e sur 3, par 47,335 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits), prit place à gauche et vota avec la minorité démocratique: contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, etc. Adversaire de la politique de l'Elysée, il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de décembre 1851.

FOURICHON (LÉON-MARTIN), membre du gouvernement de la Défense nationale en 1871, ministre et sénateur inamovible de 1875 à 1884, né à Thiviers (Dordogne) le 10 janvier 1809, mort à Paris le 23 novembre 1884, entra à l'École navale en 1824 et passa successivement par tous les grades de la hiérarchie: aspirant en 1826, enseigne en 1829, lieutenant en 1833, capitaine de corvette en 1843, capitaine de vaisseau en 1848, il alla quelque temps en Algérie et fut envoyé comme gouverneur à Cayenne (1852). Contre-amiral en 1853, il remplit ensuite les fonctions de major-général à Brest, commanda la station de l'Océan Pacifique, et, après avoir été chargé de la direction de la marine à Alger, fut rappelé dans la Méditerranée, avec le grade de vice-amiral (17 août 1859). Il devint, en outre, membre du conseil d'amirauté et président du conseil des travaux de la Marine (février 1864). Commandant en chef de l'escadre d'évolutions (mars 1870), il fut placé, au début de la guerre de 1870-71, à la tête de l'escadre d'opérations de la mer du Nord sur le *Magnanime*; mais il ne put que bloquer dans le port de Jahlde la flotte prussienne qui s'y était réfugiée. Après le 4 septembre, l'amiral Fourichon fut nommé ministre de la Marine par le gouvernement de la Défense nationale. Le 16, il se rendit à Tours auprès de MM. Glais-Bizoin et Crémieux; là, il exerça pendant quelque temps, à titre intérimaire, les fonctions de ministre de la Guerre, en même temps que celles de ministre de la Marine, et eut à s'occuper de l'organisation de la première armée de la Loire. La subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile fit qu'il abandonna (5 octobre) à Crémieux l'intérin de la Guerre, en attendant l'arrivée de Gambetta. Il s'associa, d'ailleurs, comme membre du gouvernement, à tous les décrets de la Délégation, tels que la création d'un gouvernement civil en Algérie, la restitution aux trois départements d'Alger, d'Oran, de Constantine, du droit d'élire des députés, la dissolution des conseils généraux, l'inéligibilité des fonctionnaires de l'Empire déchu à l'Assemblée nationale, etc. L'amiral Fourichon appartenait à l'opinion orléaniste. Élu, le 8 février 1871, le 10^e et dernier de la liste conservatrice, par 73,293 voix (97,443 votants, 149,476 inscrits), représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, il prit place au centre droit, vota pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour le gouvernement du 24 mai. Il prit quelquefois la parole, notamment pour soutenir, avec succès, l'amendement qui rendait aux colonies leurs quatre députés. Il se sépara toutefois de ses amis politiques pour appuyer la proposition du centre gauche en

faveur de l'organisation définitive de la République, ainsi que l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se fit alors inscrire au groupe Lavergne et se rallia aux républicains. Ce mouvement le fit porter aux élections sénatoriales sur la liste des gauches, et il fut élu sénateur inamovible, le 18^e sur 75, par l'Assemblée nationale, avec 346 voix (690 votants). Le 9 mars 1876, l'amiral Fourichon fut appelé à prendre le portefeuille de la Marine dans le cabinet Dufaure-Ricard, qui se retira le 11 décembre pour faire place au cabinet Jules Simon. Il resta ministre de la marine dans la nouvelle combinaison (du 12 décembre 1876 au 16 mai 1877), reprit, lors de la chute du ministère, sa place sur les bancs du Sénat, et s'abstint lors du vote sur la demande de dissolution de la Chambre des députés présentée par le gouvernement du 16 mai. Il continua de voter, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, soutint le ministère Dufaure, et n'eut plus à la Chambre haute qu'un rôle effacé. Grand-croix de la Légion d'honneur du 3 juillet 1877.

FOURMENT (LOUIS-LUGLIEN, BARON DE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, sénateur du second Empire, né à Roy (Ardennes) le 18 janvier 1788, mort à Frévent (Pas-de-Calais) le 14 novembre 1864, était le fils d'un riche propriétaire des Ardennes. Il se fit recevoir avocat, entra dans la carrière administrative, fut sous l'Empire auditeur au conseil d'Etat et intendant en Espagne, devint, le 10 juin 1814, sous-préfet de Soissons, et reçut, le 19 septembre de la même année, la croix de la Légion d'honneur. Puis il renonça aux fonctions publiques et se livra à l'industrie. M. de Fourment transforma l'ancienne abbaye de Cercamp-lez-Frévent en manufacture de tissage de laine. Après avoir, sous le règne de Louis-Philippe, professé des opinions libérales, il se présenta, le 23 avril 1848, aux suffrages des électeurs de la Somme, et fut nommé représentant de ce département à la Constituante, le 12^e sur 14, par 105,269 voix. M. de Fourment siégea à droite, et fit partie du comité du travail. Absent jusqu'en septembre 1848, il vota ensuite : *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Kateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre, il avait donné tout son concours à la politique de l'Élysée. Réélu représentant de la Somme à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 6^e sur 12, par 84,255 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits), il appartint à la majorité conservatrice, approuva l'expédition de Rome, les poursuites contre les représentants de la Montagne, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., se montra favorable au coup d'Etat du 2 décembre, et fut compris, le 26 janvier 1852, dans la première promotion de sénateurs. Jusqu'à sa mort il soutint de ses votes, au Sénat, le gouvernement impérial. Membre du conseil général de la Somme, M. de Fourment dirigeait dans ce département, en société avec son fils (V. p. bas), plusieurs établissements industriels très importants, notamment trois filatures de laine.

FOURMENT (AUGUSTE-ANTOINE, BARON DE), député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Paris le 18 janvier 1821, fils du précédent, s'occupa activement d'industrie et partagea

avec son père la direction de plusieurs manufactures dans la Somme. Chevalier de la Légion d'honneur, et tout dévoué au gouvernement impérial, il brigua avec succès, le 18 août 1867, dans la 4^e circonscription de la Somme, la succession au Corps législatif de M. de Morgan, décédé, et fut élu député par 13,961 voix sur 24,411 votants et 23,240 inscrits, contre 10,271 voix à M. Cauvel de Beauville. Il prit place dans la majorité dynastique et vota constamment avec elle. Réélu, le 24 mai 1869, comme candidat officiel, avec 17,942 voix (23,098 votants, 27,949 inscrits), contre 3,260 voix à Jules Favre et 805 à M. Blin de Bourdon, il continua de soutenir le gouvernement, et approuva notamment (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. A plusieurs reprises, depuis le 4 septembre, M. de Fourment a fait de vaines tentatives pour rentrer au parlement. Il a successivement échoué : le 30 janvier 1876, comme candidat bonapartiste au Sénat dans le département de la Somme, avec 190 voix sur 930 votants ; le 20 février suivant, comme candidat conservateur à la Chambre des députés, avec 9,448 voix contre 11,135 à M. Barui, républicain, élu ; enfin, le 14 octobre 1877, comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, dans l'arrondissement de Montdidier, avec 7,913 voix contre 9,322 à M. Jametel, républicain.

FOURMENTIN (JEAN-PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 10 décembre 1801, mort à Hesdin (Pas-de-Calais) le 9 août 1854, fils d'un officier de marine qui s'était distingué dans les guerres contre l'Angleterre, fit ses études à Boulogne, voyagea en Angleterre, passa ensuite quelques années à Paris, pour s'y livrer à des recherches de chimie et de physique, et fixa, en 1831, sa résidence à Brimeux, près de Montreuil. Il s'y occupa de l'exploitation de tourbières et de la culture de ses propriétés, découvrit, en 1847, un nouveau procédé pour fabriquer simultanément le blanc de céruse et la soude artificielle, et, républicain modéré, se présenta, le 23 avril 1848, comme candidat à l'Assemblée constituante. Il fut élu représentant du Pas-de-Calais, le 12^e sur 17, par 75,613 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), siégea à gauche, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Kateau, *contre* l'amnistie, *contre* une augmentation de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il ne fit point partie d'autres législatures.

FOURMY (JEAN-DENIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI, né à Mortagne (Orne) le 4 décembre 1741, mort à une date inconnue, était homme de loi à Alençon. Élu deuxième suppléant à la Convention par le département de l'Orne, le 11 septembre 1792, à la pluralité des voix sur 549 votants, il fut admis presque aussitôt à siéger comme titulaire en remplacement de Gorsas, qui opta pour le département de Seine-et-Oise. Fourmy siégea parmi les modérés, et se prononça ainsi dans le procès de

Louis XVI, au 3^e appel nominal : « Comme représentant du peuple français, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été donnés par le décret du 10 août, j'estime que Louis ne doit pas subir la peine de mort : 1^o parce que l'esprit des lois de toutes les nations, qui punit de mort certains crimes, est puisé dans les principes de la politique, et non dans ceux de la nature, qui ne permet pas de donner la mort à son semblable ; 2^o parce que la mort du coupable ne peut réparer le crime commis ; 3^o parce que, chez les nations civilisées, la peine de mort ne peut avoir pour objet que d'effrayer ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes crimes ; 4^o parce que, dans la position où se trouve la République, il n'y a plus d'exemple à donner, puisqu'il n'y aura plus de roi ; 5^o parce que la constitution, anéantie par l'abolition de la royauté, mais subsistant encore dans sa partie pénale pour les crimes commis pendant qu'elle était en vigueur, ne contenait pas la peine de mort contre les rois conspirateurs ; 6^o parce que l'article VIII de la déclaration des droits veut que la volonté générale n'établisse que les peines strictement et évidemment nécessaires.

« Considérant néanmoins que la seconde partie de cet article ne peut s'appliquer à la nation elle-même lorsqu'elle exerce immédiatement ou par ses représentants la souveraineté, et qu'on ne pourrait lui supposer l'absurde intention de laisser impunis les crimes de ses rois constitutionnels, je vote pour la détention jusqu'à la paix, et pour la déportation ensuite, sous peine de mort en cas de contravention.

« Je voudrais que ce décret fût ratifié par le peuple, avec celui de l'abolition de la royauté. »

Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, par 143 voix sur 281 votants, il fit partie de cette Assemblée jusqu'en l'an VI, époque à laquelle il passa (24 germinal) au Conseil des Anciens, pour y représenter le même département. Enfin il entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII, comme député de l'Orne par le choix du Sénat conservateur ; il en sortit en l'an XI. Le rôle parlementaire de Fourmy dans ces diverses législatures fut très secondaire.

FOURNAS (CLAUDE DE), député de 1818 à 1828, né à Saint-Chamond (Loire) le 20 janvier 1762, mort à Saint-Chamond le 22 février 1828. était un des principaux industriels de cette ville, où il dirigeait une manufacture de soieries. Le 20 octobre 1818, il fut élu par 473 voix (528 votants, 1,070 inscrits) député de la Loire, au collège de département. Il vota généralement avec la majorité, et fut réélu successivement : le 13 novembre 1822, dans le 3^e arrondissement de la Loire, par 163 voix (309 votants, 366 inscrits) contre 109 à M. Malmazet-Praire ; le 25 février 1824, par 170 voix (314 votants, 346 inscrits), contre 137 à M. Jovin-Deshays, et le 24 novembre 1827, au collège de département, par 65 voix (111 votants, 189 inscrits). Il soutint le ministère Villèle, et n'eut personnellement qu'un rôle politique effacé. Le 8 février 1825, il proposa de modifier l'article 6 du règlement et de le rédiger de la façon suivante : « Le président fait l'ouverture de la séance à l'heure précise indiquée à la séance précédente, quel que soit le nombre des membres présents. » M. de Fourmy mourut le 22 février 1828, pendant la législature. Il fut remplacé à la Chambre, le 28 avril de la même année, par le marquis de Lévis.

FOURNAS (ANTOINE-MARIE-HYACINTHE-ERNEST, COMTE DE), représentant du peuple en

1848, né à Hennebont (Morbihan) le 8 juillet 1803, mort en sa terre de Kerdiche (Morbihan) le 14 juin 1851, entra à Saint-Cyr en 1819, en sortit dans les dragons, fit la guerre d'Espagne et passa capitaine au deuxième régiment de cuirassiers de la garde royale, puis donna sa démission en 1830, s'occupa d'agriculture et fut élu conseiller général du canton de Plouay (Morbihan). Le 11 mai 1844, il échoua comme candidat de l'opposition légitimiste dans le 4^e collège électoral du Morbihan (Lorient) avec 139 voix contre 163 à M. Genty de Bussy. Il s'agissait de remplacer M. de la Bourdonnaye, décédé. Le 1^{er} août 1846, il échoua pour la seconde fois dans le même collège, avec 200 voix contre 221 au député sortant, M. Genty de Bussy. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 12, avec 60,326 voix sur 105,877 votants et 123,209 inscrits. Il appartenait à l'opinion légitimiste, fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition d'Italie... etc. Il se montra, après le 10 décembre, contraire à la politique de Louis-Napoléon, et ne fut pas réélu à la Législative.

FOURNAS (BALHAZAR-AMÉDÉE-MARIE-HYACINTHE, BARON DE), représentant du peuple en 1848, né à Hennebont (Morbihan) le 20 octobre 1806, mort au château de Kervégant (Finistère) le 7 mai 1871, frère du précédent, fut adopté par son oncle, M. Dubotdéro, ancien pair de France, entra à l'école navale en 1821, assista à la bataille de Navarin, à la suite de laquelle il fut décoré de la Légion d'honneur, et appartenant comme son frère à l'opinion légitimiste, quitta le service à la révolution de 1830 ; il était alors lieutenant de vaisseau. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 13^e sur 15, avec 57,308 voix (le procès-verbal ne mentionne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le maintien de l'état de siège, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt proportionnel, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il s'abstint dans la plupart des discussions, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

FOURNAS-MOUSSOULENS (CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON DE), député de 1824 à 1830, né à Moussoulens (Aude) le 30 juin 1782, mort à Carcassonne (Aude) le 25 mai 1848, propriétaire et maire de Carcassonne, fut élu, le 6 mars 1824, comme candidat du gouvernement, député de l'Aude, au collège de département, par 144 voix (240 votants, 307 inscrits). Il siégea dans la majorité royaliste, mais observa parfois une attitude assez indépendante à l'égard du ministère, ce qui fit dire à un biographe, en 1826 : « Si M. de Fournas-Moussoulens est encore ministériel, il ne l'est qu'à regret ; il n'attend que l'occasion pour ne plus l'être : et lorsqu'elle se présentera, il ne manquera pas de faire voir aux ministériels qu'il désirerait bien leur échapper. On a surpris plus d'une fois M. de Fournas-Moussoulens riant sous cape des

diners de M. Piet, se moquant de l'éloquence de M. de Martignac, plaisantant M. Ravez sur son impartialité, faisant une épigramme sur le trois pour cent, demandant à M. de Corbière combien il achetait ses bouquins, et bâillant pendant un discours de M. le garde des sceaux. » Le député de l'Aude fut réélu, le 24 novembre 1827, par 152 voix (266 votants, 308 inscrits), et soutint jusqu'en 1830 la monarchie de Charles X.

FOURNEL (MARC-ANTOINE), membre de la Convention, né à Tournon (Lot-et-Garonne) en 1769, mort à une date inconnue, était procureur-syndic du district de Villeneuve. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de Lot-et-Garonne, le 30 sur 9, avec 363 voix (495 votants). Il siégea à la Montagne, vota dans le procès de Louis XVI « pour la mort de Louis, convaincu du crime de haute trahison », et devint plus tard juge au tribunal de première instance de Marmande.

FOURNERAT (CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ancy-le-Franc (Yonne) le 11 février 1780, mort à une date inconnue, fils de « maître Nicolas-Mammès Fournérat, avocat au parlement, bailli de Rochefort et de Molesme, juge dudit Ancy-le-Franc et autres lieux, et de dame Marguerite-Antoinette-Claude Bichot, son épouse », appartient à la magistrature, comme procureur impérial à Mantes. Le 12 mai 1815, il fut élu, par 27 voix sur 50 votants et 86 inscrits, représentant de l'arrondissement à la Chambre des Cent-Jours. Il se rallia à la Restauration et fut nommé, le 15 octobre 1815, substitut du procureur du roi à Paris.

FOURNÈS (JULES-MARIE-HENRI FARET, MARQUIS DE), député en 1789, né le 19 janvier 1752, mort à une date inconnue, suivit la carrière militaire. Il était, en 1789, colonel de Royal-Champagne-cavalerie et « grand sénéchal d'épée de Nîmes et de Beaucaire ». Élu, le 31 mars 1789, par cette sénéchaussée, député de la noblesse aux États-Généraux, il siégea à droite, et, à propos des troubles qui avaient éclaté dans la ville d'Hesdin, il adressa, le 12 décembre 1790, au rédacteur du *Moniteur* la lettre suivante :

« Les sentiments d'estime et d'attachement, monsieur, qui m'unissent étroitement à mes compagnons d'armes du régiment de Royal-Champagne, m'auraient rendu vraisemblablement trop suspect aux yeux de l'Assemblée nationale pour que je pusse discuter avec quelque avantage l'affaire d'Hesdin et le projet de décret qui lui a été proposé par ses trois comités réunis. J'ai cru que la cause de mes camarades les officiers de Royal-Champagne, celle de la municipalité d'Hesdin, du ministre du roi, et des agents qu'il a employés pour exécuter ses ordres, ne pouvait être mieux défendue que par le rapport lui-même des commissaires envoyés à Hesdin, dont l'exactitude et l'impartialité justifient la confiance de l'Assemblée nationale. Le renvoi à une cour partielle ne pouvant être que le vœu du régiment Royal-Champagne, je n'ai pu qu'applaudir au décret qui a été adopté, et pour lequel j'ai voté.

« Quant à ce qui me concerne, j'ai pensé que les moments de l'Assemblée nationale étaient trop précieux pour que je dusse entrer dans de nouveaux détails relatifs à une lettre que j'ai écrite à M. Lostende, major du régiment de Royal-Champagne. Comme les inductions et les réflexions que M. le rapporteur de l'affaire Hesdin en a tirées sont les mêmes que celles que

M. Dubois-Crancé a fait imprimer il y a déjà quelque temps, j'ai cru ne pouvoir mieux y répondre qu'en priant les membres de l'Assemblée de vouloir bien se rappeler les deux imprimés que j'ai fait distribuer à cet égard. Ces deux réponses n'ayant été envoyées qu'à MM. les députés, trouvez bon que je me serve de la voie de votre journal pour faire connaître au public la raison qui me détermine à garder le silence sur un objet connu déjà depuis longtemps de la plus grande partie des membres de l'Assemblée nationale.

« FOURNÈS. »

Il ne fit pas partie d'autres législatures.

FOURNETZ (MATHIEU DE), député en 1789, né à la Réole (Gironde) le 15 avril 1725, mort à une date inconnue, entra dans les ordres et devint curé de Puymiclan, en Agenois. La sénéchaussée de Caen le désigna comme député du clergé aux États-Généraux, le 27 mars 1789. L'abbé de Fournetz y défendit l'ancien régime, opinia constamment avec la droite de l'Assemblée, et refusa de prêter le serment civique.

FOURNEYRON (BENOIT), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Etienne (Loire) le 1^{er} novembre 1802, mort à Paris le 8 juillet 1867, était fils d'un géomètre; il entra à l'école des mines de Saint-Etienne avec une dispense d'âge, et, à sa sortie (1819), fut attaché aux mines du Creuzot. Pendant le cours de ses études, il suppléa son professeur de mathématiques. Il perfectionna les appareils hydrauliques et particulièrement les turbines : ces travaux lui valurent un prix de 6,000 francs de l'Académie des sciences en 1835, une médaille d'or à l'exposition industrielle de 1839, la croix de la Légion d'honneur et une médaille d'honneur à celle de 1855. En 1841, il publia à Liège un « Mémoire sur les turbines hydrauliques et leur application en grand ». En 1847, délégué à Paris par sa ville natale, il fut nommé chef de bataillon dans la 2^e légion de la garde nationale de Paris. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 11, avec 41,833 voix (les votants et les inscrits manquent au procès-verbal). Républicain de la nuance Cavaignac, il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements et le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, pour le maintien de l'état de siège, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Le 29 février 1852, il se porta comme candidat d'opposition démocratique au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Loire, mais il échoua avec 4,225 voix contre 12,145 accordées au candidat officiel, élu, M. Balay de la Bertrandière, 8,093 à M. Mathon de Fogères, ancien député, 1,016 à M. Neyran, et 219 à M. Antide Martin. Le 1^{er} juin 1863, il échoua encore, mais cette fois dans la 1^{re} circonscription du même département, avec 8,957 voix contre 10,218 au candidat officiel, élu, M. Balay, frère de l'ancien député.

FOURNIER (CHARLES), député en 1789, né à Hamel-lez-Pierrepoint (Somme) à une date inconnue, mort à une date inconnue, était curé d'Heilly, en Picardie. Élu, le 7 avril 1789, par le bailliage d'Amiens et Ham, député du clergé

aux Etats-Généraux, il ne fit point adhésion aux idées nouvelles et donna sa démission de député le 24 octobre 1790.

FOURNIER (ANTOINE), membre de la Convention, né à Charly (Rhône) le 30 juin 1754, mort à une date inconnue, était juge de paix de Millery, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1792, par 510 voix, 1^{er} député suppléant du département de Rhône-et-Loire à la Convention nationale. Il fut admis à siéger, dès le 13 décembre 1792, en remplacement de Priestley non acceptant, combattit par ses votes la politique de la Montagne, opina pour la réclusion dans le procès du roi et soutint la réaction thermidorienne. Plus tard, il fut nommé messenger d'Etat du Conseil des Cinq-Cents.

FOURNIER (JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Béziers (Hérault) le 1^{er} septembre 1753, mort à une date inconnue, se fit recevoir avocat le 1^{er} juillet 1773. Au moment de la Révolution, il était « notable-adjoint près le siège sénéchal et présidial de Béziers ». Il devint ensuite juge et président aux tribunaux de district civil et criminel de l'Hérault, fut élu, le 24 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé par Bonaparte (5 pluviôse an XIII) sous-préfet de Béziers. Il occupa ce poste jusqu'à la fin du règne de Napoléon.

FOURNIER (JEAN-LOUIS-LAURENT-CASIMIR), député de 1830 à 1834, né à Grenoble (Isère) le 5 mai 1769, mort à Rouessé-Vassé (Sarthe) le 19 juillet 1841, était propriétaire dans cette dernière ville, et sans antécédents politiques, quand il fut élu, le 28 octobre 1830, député de la Sarthe, au collège de département, par 566 voix sur 929 votants et 1,324 inscrits, en remplacement de M. de Coutard, démissionnaire. Il soutint la monarchie de juillet, fut réélu, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège de la Sarthe, au Mans, par 136 voix (250 votants, 353 inscrits), et fit partie, jusqu'à la fin de la législature, de la majorité conservatrice.

FOURNIER (FÉLIX), représentant du peuple en 1848, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 2 mai 1803, mort à Rome (Italie) le 9 juin 1877, d'une famille de colons de Saint-Domingue, entra dans les ordres, ses études classiques terminées, et fut nommé professeur de littérature et de philosophie au séminaire de Nantes; puis il quitta l'enseignement pour devenir vicaire, et curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes. L'abbé Félix Fournier, dont les articles politiques, insérés dans l'*Union de Nantes*, avaient fait quelque bruit, appartenait, en 1848, à l'opinion légitimiste. Le 23 avril, il fut élu, le 8^e sur 13, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, par 81,719 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits); la nouvelle de son élection donna lieu à un mouvement de la population ouvrière de Nantes qui brisa son mobilier, et le força de rester pendant quelques jours éloigné de son domicile. A l'Assemblée, il siégea à la droite, dont il se sépara pour se prononcer contre le rétablissement du cautionnement, contre le maintien de l'état de siège, et pour la réduction de l'impôt du sel, mais avec laquelle il vota : pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, etc. Après

l'élection du 10 décembre, il se rallia à la politique de L.-N. Bonaparte. L'abbé Fournier, non réélu à la Législative, reprit ses fonctions ecclésiastiques, et s'occupa activement de la reconstruction de l'église Saint-Nicolas, une des plus heureuses restaurations de l'art gothique en France. Il fut nommé évêque de Nantes par le second Empire, le 17 mai 1870, et sacré le 10 août de la même année.

FOURNIER (LOUIS-JACQUES-MARIE), représentant en 1849, né à Nîmes (Gard) le 1^{er} décembre 1786, mort à Paris le 20 février 1862, négociant, séjourna quelque temps aux Antilles, puis s'établit à Marseille où il fonda une maison de commerce. Membre de la Chambre de commerce de cette ville, il fut, le 13 mai 1849, élu par les conservateurs des Bouches-du-Rhône, le 8^e sur 9, représentant de ce département à l'Assemblée législative, avec 37,874 voix sur 114,293 inscrits. Il prit place à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi du 31 mai sur la réglementation du suffrage universel, contre le rapport ultérieur de cette loi (14 novembre 1851) et pour la proposition des questeurs (18 novembre suivant). Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat et s'occupa dès lors uniquement de commerce et d'industrie.

FOURNIER (ANTOINE-HENRY), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1886, né à Bourges (Cher) le 1^{er} septembre 1830, fils d'un juge de paix de cette ville, fit ses études classiques au lycée de Bourges, puis se rendit à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de Droit et de l'Ecole des Chartes. Il revint ensuite se fixer à Bourges, s'inscrivit au barreau, devint, sous l'Empire, conseiller municipal de la petite commune de Fussy (Cher), puis conseiller municipal de Bourges, fut un des fondateurs et rédacteurs principaux de la *Revue du Berry*, et fit partie de la Société historique du Cher. Elu, en 1869, contre un adversaire légitimiste, conseiller général du Cher pour le canton de Levet, où il était propriétaire, M. Henry Fournier fut, lors du procès de Tours, désigné par le sort comme un des membres de la Haute Cour de justice en qualité de conseiller général. Attaché au parti orléaniste, il se trouva, après le 4 septembre, désigné par les conservateurs du Cher comme un de leurs candidats à l'Assemblée nationale, et fut élu, le 8 février 1871, le 5^e sur 7, par 50,447 voix (76,432 votants, 95,825 inscrits). Il prit place au centre droit, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Signataire de l'adresse des représentants de la droite au pape en l'honneur du *Syllabus*, M. Henry Fournier fut un des agents les plus dévoués du comte de Paris. Il fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de la commission des Trente, fut rapporteur de la loi Tréveneuc sur les conseils généraux, déposa avec M. Eugène Tallon un projet de loi sur les caisses d'épargne postales, et prit part à un certain nombre de discussions. Vers la fin de la législature, il s'occupa tout spécialement des questions d'instruction publique et se mêla, tant dans la commission compétente qu'à la tribune de l'Assemblée, aux débats relatifs à la loi sur l'enseignement supérieur. Elu, le 30 janvier 1876, se

nateur du Cher, par 193 voix sur 352 votants, il siégea à la droite de la Chambre haute, préta son concours au gouvernement du Seize-Mai, vota (juin 1877) pour la dissolution de la Chambre des députés, combattit ensuite le ministère Dufaure et se déclara l'adversaire de la nouvelle loi sur la collation des grades présentée par M. Waddington, ministre de l'Instruction publique. Il vota contre les diverses lois d'enseignement élaborées par M. J. Ferry, contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations non autorisées, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, adressa aux ministres diverses questions et interpellations, par exemple à propos de l'auditorat au conseil d'Etat, se prononça encore contre la réforme du personnel judiciaire, contre la loi du divorce, etc., et se représenta comme candidat monarchiste aux élections sénatoriales du 6 janvier 1885 : il n'obtint que 245 voix sur 717 votants et ne fut pas réélu sénateur. Il cessa, vers la même époque, d'appartenir au conseil général du Cher. Depuis lors, M. Henry Fournier a vécu retiré dans sa propriété de Jarien (Cher).

FOURNIER (CHARLES), député de 1876 à 1878, né à Beaugency (Loiret) le 3 novembre 1810, mort à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 3 février 1889, entra à l'École polytechnique en 1830, en sortit dans l'artillerie en 1832, et démissionna en 1833, pour s'occuper des intérêts de sa famille, dont la mort de ses parents l'avait fait le chef. Il étudia le notariat dans une étude de Paris, acheta une étude à la Rochelle, et entra au conseil municipal de cette ville, dont il devint adjoint, puis maire. Il donna sa démission de maire après le 4 septembre 1870. Conseiller général du canton de la Jarrie depuis plusieurs années, il se présenta à la députation le 20 février 1876, comme candidat conservateur impérialiste, dans l'arrondissement de la Rochelle, et fut élu député par 9,442 voix (17,627 votants, 22,162 inscrits), contre 8,044 voix à M. Barbedette, républicain. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple et vota avec la minorité de droite. Après l'acte du 16 mai 1877, il soutint la politique du maréchal de MacMahon, et reparut devant les électeurs de la Rochelle avec l'appui officiel du ministère : M. Charles Fournier fut proclamé réélu, le 14 octobre, par 9,957 voix (19,475 votants, 23,115 inscrits), contre 9,431 à M. Barbedette. Mais de nombreuses protestations parvinrent à la Chambre contre cette élection, et des faits graves de pression furent dénoncés. Les opérations furent annulées et la circonscription de la Rochelle, appelée de nouveau au scrutin le 14 juillet 1878, ne donna plus à M. Fournier que 8,367 voix contre 9,528 à l'élu républicain, M. Barbedette. M. Fournier, qui fut président de la chambre des notaires et vice-président du conseil général, était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1869.

FOURNIER (CASIMIR-IGNACE-JOSEPH), sénateur de 1879 à 1887, né au Quesnoy (Nord) le 19 février 1826, mort à Paris le 20 mars 1887, fit ses études au collège de Valenciennes, puis se fit recevoir avocat (1848) et docteur en droit (1850), et exerça sous l'Empire, de 1857 à 1871, la charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Après le 4 septembre 1870, M. F. Herold, qui appréciait ses mérites, se l'attacha comme chef de cabinet; M. Casimir Fournier conserva ce poste au ministère de l'Intérieur, sous MM. Ernest Picard et Lambrecht. Cheva-

lier de la Légion d'honneur (1871) pour services rendus pendant le siège de Paris, il fut nommé bientôt par le gouvernement de Thiers directeur du service de l'Algérie et conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il perdit ces fonctions après le 24 mai 1873, et ne rentra dans la vie publique que lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879. Elu sénateur du Nord par 414 voix sur 793 votants, il siégea à la gauche modérée de la Chambre haute, prit part à plusieurs discussions d'affaires, et vota : pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la nouvelle formule du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour la loi du divorce, pour les crédits du Tonkin et de Madagascar, etc. Il mourut en 1887.

FOURNIER (HUGUES-MARIE-HENRI), sénateur de 1879 à 1888, né à Paris le 29 juillet 1821, débuta de bonne heure dans la carrière diplomatique. Après avoir été attaché, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, aux archives du ministère des Affaires étrangères, il remplit successivement les fonctions d'attaché à la légation de Carlsruhe (20 mars 1848), et de deuxième secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg (20 février 1851). Le coup d'Etat de décembre n'interrompit point son avancement : M. Henri Fournier devint, le 17 février 1852, secrétaire de la légation de Hanovre, et passa en la même qualité, le 17 juin 1854, à celle de la Haye. Secrétaire de première classe (1857-1859) à Francfort-sur-le-Mein, puis à Madrid et à Saint-Petersbourg, il fut nommé, le 17 octobre 1862, ministre plénipotentiaire à Stockholm. Le quatre septembre le trouva dans ces dernières fonctions. Rallié au gouvernement de la République conservatrice, M. H. Fournier fut nommé par Thiers (26 février 1872) ambassadeur à Rome. Ses démêlés avec M. de Bourgoing, ambassadeur de France auprès du pape, au sujet de la visite que l'état-major de l'*Orénoque*, mouillé dans les eaux de Civita-Vecchia à la disposition de Pie IX, devait rendre au pape le 1^{er} janvier 1873, visite qui n'eut pas lieu, eurent un certain retentissement à l'Assemblée nationale et dans le pays. M. de Bourgoing donna sa démission et M. H. Fournier conserva son poste auprès du roi d'Italie, même après le 24 mai. Cependant, quelques mois plus tard, il fut mis, sur sa demande, en disponibilité, avec le titre de ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe. Il rentra dans la carrière le 31 décembre 1877, comme ambassadeur de France à Constantinople, et, durant la guerre turco-russe, comme lors de l'exécution, parfois difficile, du traité de Berlin, il servit les intérêts français à la satisfaction du gouvernement. Candidat une première fois aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans le département d'Indre-et-Loire, dont il était conseiller général pour le canton de Vouvray, il y avait réuni 142 suffrages républicains, sans être élu. Il se représenta au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, et fut élu sénateur d'Indre-et-Loire, par 214 voix (334 votants). L'année suivante, (25 octobre 1880), il fut admis à la retraite, comme ambassadeur. Au Sénat, M. H. Fournier fit partie du centre gauche, et vota notamment pour le ministère Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la réforme du personnel judiciaire, contre l'expulsion des princes, pour le divorce, pour les crédits du Tonkin et de Madagascar, etc.

Il ne fut pas réélu en 1888. Grand officier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1878.

Fournier de la Charmie (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Périgueux (Dordogne) le 5 juillet 1750, mort à une date inconnue, était, lors de la Révolution, lieutenant-général civil à Périgueux. Il fut élu (mars 1789), par la sénéchaussée du Périgord, député du tiers aux États-Généraux, et se fit peu remarquer dans l'Assemblée. Le *Moniteur* ne cite pas son nom.

Fournier de la Pommeraye (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 4 novembre 1744, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 30 juin 1794, fils de François Fournier, procureur, et de Perrine-Marie Chauvel, se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne, puis acheta (1787) la charge de procureur du roi près la sénéchaussée de Fougères. Les électeurs de cette sénéchaussée le nommèrent, le 17 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux. Il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante, mais sans jamais paraître à la tribune. Après la session, il vécut obscurément jusqu'en l'an II, et mourut à Rennes, chez son cousin germain, Jacques-Christophe Bertin, officier vétérinaire. Il ne fut point guillotiné, comme l'a écrit par erreur un biographe.

Fourniols (MICHEL), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1754, mort à une date inconnue, fut élu, le 28 octobre 1792, 1^{er} député-suppléant de la Martinique à la Convention nationale. Admis à siéger comme titulaire le 24 frimaire an III, en remplacement de Dugommier, mort à l'ennemi, il n'eut dans cette assemblée qu'un rôle peu important. Fourniols entra de droit, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme ex-conventionnel des colonies. Il y fit une motion contre les agences formées pour la mise en loterie d'objets mobiliers, et quitta le Conseil en l'an VII.

Fourot (GILBERT-ARMAND), député de 1876 à 1882, né à Evaux (Creuse) le 10 mars 1834, mort à Aubusson (Creuse) le 4 mai 1882, était propriétaire-agriculteur à Evaux, maire de cette commune, révoqué après le 24 mars 1873, et conseiller général du canton. La notoriété qu'il avait acquise dans la région et ses succès aux concours régionaux le désignèrent, lors des élections législatives du 20 février 1876, comme candidat à la députation : il fut élu dans la 1^{re} circonscription d'Aubusson, par 7,697 voix sur 12,173 votants et 15,496 inscrits, contre 4,403 à M. Sallandrouze de Lamornaix : il s'était présenté avec une profession de foi républicaine, mais il avait principalement sollicité les suffrages des classes agricoles. M. Fourot prit place à gauche, et, après l'acte du 16 mai 1877, fut un des 363 adversaires du ministère de Broglie-Fourtou. Réélu après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre, par 8,022 voix (10,258 votants, 15,701 inscrits), contre 2,198 voix à M. de la Roche-Aymon, ancien représentant, il fit partie de la majorité, vota pour les invalidations des députés de la droite, pour le ministère Dufaure, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 6,679 voix (7,724 votants, 15,268 inscrits), contre 362 à M. Deponx, et reprit sa place parmi les

républicains modérés de la Chambre nouvelle ; mais il mourut au bout de quelques mois, au cours de la législature.

Fourquevaux (JOSEPH-MARIE-COLOMBE-HENRI-DENIS BECCARIA DE PAVIE, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Fourquevaux (Haute-Garonne) le 2 juin 1762, mort à Fourquevaux le 4 décembre 1841, était issu d'une famille noble du Milanais qui s'établit en France sous Charles VII. Propriétaire à Fourquevaux, il fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat, député de la Haute-Garonne au Corps législatif impérial, où il siégea jusqu'à la fin du règne.

Fourtanier (ALEXANDRE-SYLVESTRE), représentant en 1849, né à Montgiscard (Haute-Garonne) le 1^{er} mars 1805, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 1^{er} février 1864, étudia le droit et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Il devint maire de Toulouse, et, lors des élections du 13 mai 1849, fut porté sur la liste monarchiste, et élu, le 3^e sur 10, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, par 60,032 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits). Il siégea à droite, vota pour les crédits de l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Le 2 décembre 1851 mit fin à sa carrière politique. Il revint à Toulouse, où il mourut en 1864.

Fourtou (MARIE-FRANÇOIS-OSCAR BARDY DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1880, sénateur de 1880 à 1885, né à Ribérac (Dordogne) le 3 janvier 1836, d'une famille qui donna des conseillers au parlement de Toulouse, fils d'un magistrat de Ribérac, étudia le droit à Poitiers et exerça avec succès la profession d'avocat à Ribérac. Ses relations de famille et ses préférences personnelles l'attachant au parti bonapartiste, il fut nommé maire de cette ville sous l'Empire. Lors des élections du 8 février 1871, les conservateurs de la Dordogne l'inscrivirent sur leur liste de candidats à l'Assemblée nationale, et il fut élu représentant de ce département, le 4^e sur 10, par 77,342 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits). Il prit place au centre droit, et sembla tout d'abord devoir se consacrer particulièrement aux questions administratives. Il vota, d'ailleurs, avec les conservateurs : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, s'abstint, à Bordeaux, sur le vote de déchéance de la dynastie impériale, et fut chargé, en février 1872, de rédiger le rapport concluant à l'autorisation des poursuites contre M. Maurice Rouvier, représentant des Bouches-du-Rhône, en raison d'articles publiés par lui dans des journaux de province contre la majorité de l'Assemblée. Cette majorité se décida, sur la motion du général Changarnier, à répondre par ce qu'elle appela « l'amnistie du dédain ». Un discours prononcé par M. de Fourtou sur la convention postale conclue avec l'Allemagne (mai 1872) et son opposition, dans la commission des Trente, aux menées des monarchistes dans le but de renverser M. Thiers, attirèrent sur lui l'attention bienveillante de ce dernier, qui lui confia, le 7 décembre, le portefeuille des Travaux publics, en remplacement de M. de Larcy, démissionnaire. M. de Fourtou, devenu membre du gouvernement, inclinait alors vers la République conservatrice.